

**RENCONTRES
SANTÉ-TRAVAIL
2026**
Au cœur des entreprises

23 - 27 MARS 2026

**SUR LE TERRAIN,
AVEC VOUS**

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire découvrir, par ce dossier de presse, le programme 2026 de la semaine nationale des Rencontres Santé Travail.

Cette semaine nationale de mobilisation, placée sous l'accroche « **Au cœur des entreprises** », met en lumière l'action de proximité menée par les SPSTI sur l'ensemble du territoire. En allant directement à la rencontre des entreprises adhérentes, au plus près des réalités de terrain, les Services participants illustrent leur rôle de partenaire quotidien de la prévention des risques professionnels.

Forts de l'expertise de nos **18 776 collaborateurs**, qui accompagnent quotidiennement près de **18,5 millions de salariés**, nous affirmons la valeur de l'engagement des SPSTI pour promouvoir la prévention en entreprise.

Je vous invite à découvrir ce programme ambitieux, reflet de notre engagement pérenne et de la vitalité de notre réseau, et à participer activement à cette dynamique collective qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'avenir de la santé au travail.

Maurice Plaisant
Président

SOMMAIRE

- 03. **Présanse | Les SPSTI**
- 04. **La mission des SPSTI | Évolution de la mission**
- 05. **L'offre socle de services des SPSTI**
- 06. **Chiffres clés**
- 07. **Les Rencontres Santé-Travail (RST)**
- 08. **Succès de la prévention**
- 10. **Une équipe pluridisciplinaire**
- 11. **Le saviez-vous ?**
- 12. **À vos agendas**
- 13. **Aperçu du programme RST 2026**
- 14. **Plus d'informations | Contact presse**



PRÉSANSE

Présanse est l'**organisme représentatif des 160 Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)** qui œuvrent au quotidien aux côtés des TPE et PME, **partout en France**. **Tête de pont du réseau des SPSTI**, Présanse a pour objet de faciliter la réalisation des missions des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises. Son but : les échanges, le conseil, la documentation, la communication, les études et la représentation de ses adhérents, dans leur domaine d'activités. Le réseau a également la compétence pour négocier et conclure des conventions et accords collectifs de travail concernant les services de santé au travail interentreprises.

LES SPSTI, ACTEURS LÉGITIMES, PRÉSENTS ET UTILES DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Ancrés au cœur des territoires de la France entière, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises accompagnent **1,5 million d'établissements** du secteur privé pour préserver la santé au travail de **17, 44 millions de salariés**. Associations loi 1901 à but non lucratif, les SPSTI sont dotés d'une autonomie financière.

L'action des SPSTI en 2025 en quelques chiffres :

- **17 440 000** salariés suivis par les SPSTI.
- **780 000** actions en milieu de travail.
- **8 100 000** visites médicales (embauche, périodique, de reprise, mi-carrière...).
- **186 000** salariés accompagnés dans le cadre de la **Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)**.

LA MISSION DES SPSTI

La mission légale des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises a été définie en France par l'article L 4622-2 du code du Travail : **éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.**

Pour ce faire, ils ont à :

- **Mener des actions de santé au travail en entreprise**, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs ;
- **Conseiller les employeurs**, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail ;
- **Assurer la surveillance** de l'état de santé des travailleurs ;
- **Participer au suivi** et à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire ;
- **Apporter leur concours à des actions de promotion de la santé** sur le lieu de travail, dont des campagnes de vaccination et de dépistage, des actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive et des actions d'information et de sensibilisation aux situations de handicap au travail.

Dans un cadre réglementaire structurant, évolutif et contraint, les SPSTI contribuent à la **poursuite d'objectifs de santé publique visant à préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi.** En œuvrant ainsi pour la santé et le bien-être des salariés, les SPSTI participent parallèlement à la performance globale de l'entreprise.

ÉVOLUTION DE LA MISSION DANS UN MONDE QUI CHANGE

Le monde du travail change. De nouvelles formes de travail, usages, pratiques professionnelles émergent : développement des contrats courts, contrats de mission, auto-entrepreneuriat, télétravail, nouveaux usages technologiques...

Par leur **ancrage territorial**, et donc leur proximité avec le terrain et la réalité vécue du salariat, par leur gouvernance composée d'acteurs d'entreprises locales, les SPSTI **s'adaptent à toutes les formes et conditions de travail** et ont la capacité d'identifier et de prévenir les risques qui y sont liés.

Leur action, fondamentalement liée à la **prévention**, se développe dans une **vision moderne de la santé**. Les méthodes, les compétences et les outils développés accompagnent les employeurs et les salariés tout au long de leur parcours.

L'OFFRE SOCLE DE SERVICES DES SPSTI

En contrepartie de l'adhésion des entreprises et du versement d'une cotisation par ces dernières, les SPSTI apportent des services variés, présentés suivant trois axes clés :



**Prévention
des risques
professionnels**



**Suivi individuel
de l'état de santé
des travailleurs**



**Prévention de
la désinsertion
professionnelle**



Découvrir en vidéos l'offre socle de services des SPSTI

cliquer sur l'image à droite pour lire la vidéo



CHIFFRES CLÉS

(Rapport 2024 des chiffres 2023)



186 000

salariés accompagnés
dans le cadre de
la **Prévention de
la Désinsertion
Professionnelle (PDP)**



780 000

actions en milieu
de travail
(AMT)



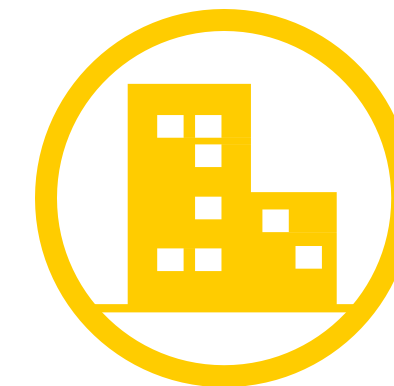
**17, 44
millions**

de salariés suivis



8 100 000

visites médicales
(embauche, périodique,
de reprise, mi-carrière...)



1,5 million

d'établissements suivis

LES RENCONTRES SANTÉ-TRAVAIL (RST)

Des journées d'échanges et de partage au cœur des entreprises

Du 23 au 27 mars 2026, le réseau Présanse et les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) organisent la 7^e édition des Rencontres Santé-Travail.

Cette semaine de mobilisation rassemblera à nouveau un large public (adhérents, salariés, organisations, relais publics et politiques, presse et acteurs du territoire) et mettra à l'honneur, à travers des formats variés, les professionnels de la santé au travail mobilisés partout en France pour aller à la rencontre des entreprises et accompagner employeurs et salariés au plus près de leurs réalités.

Une image renouvelée de la Santé au travail

De par son histoire, son expertise et son ancrage au cœur du territoire national, la responsabilité du réseau Présanse est de mobiliser et **agir pour faire de la santé au travail un enjeu dont se saisissent tous les acteurs concernés.**

C'est pourquoi les 7^{èmes} Rencontres Santé-Travail ambitionnent de poursuivre et amplifier la dynamique des éditions précédentes en proposant un **programme traditionnellement riche et varié. Webinaires, portes ouvertes, tables rondes, visites d'entreprises, conférences, et autres dispositifs** auront pour objectif de renforcer la culture de prévention dans les entreprises et d'offrir une image renouvelée de la Santé au travail. Une santé au travail préventive, pratique, déployée au quotidien au plus près du terrain dans un esprit d'amélioration continue. Une **approche globale de la santé et de la qualité de vie au travail, plus adaptée, au bénéfice direct du salarié et de l'entreprise.**

La Prévention « en actions »

Avec « Au cœur des entreprises » comme accroche du millésime 2026, Présanse souhaite mettre en lumière une prévention en action, concrète et ancrée dans les réalités de terrain. À l'occasion de la **7^e édition des Rencontres Santé-Travail**, le réseau entend illustrer l'engagement quotidien des SPSTI aux côtés des employeurs et des salariés, en allant directement à la rencontre des entreprises adhérentes, sur leurs lieux de travail.

Cette édition mettra ainsi en visibilité l'action de proximité des SPSTI autour des missions de leur offre socle : la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs et la prévention de la désinsertion professionnelle

SUCCÈS DE LA PRÉVENTION



Médecin du travail depuis 24 ans

au SPSTI d'Aix-en-Provence, ST Provence, membre du réseau Présanse, le Dr Christine Rémy revient sur un travail inscrit dans la durée pour l'amélioration des conditions de travail d'une entreprise phare de la ville.



Quand et comment s'est initié le partenariat du ST Provence avec la fabrique de confiseries *Les Calissons du Roy René* ?

Dr Remy – « La collaboration démarre en 2019, année où je suis particulièrement sollicitée par des salariés présentant des pathologies de l'épaule, du dos, avec une difficulté sur les postes de travail. La volonté de la direction est clairement exprimée et je propose à la directrice, Mme Laure Pierrisnard, d'engager une étude ergonomique, en particulier sur la partie fabrication des calissons. »

Pouvez-vous nous parler de votre mise en place des adaptations ?

Dr Remy – « L'ergonome du Service et moi-même sommes allés observer le travail au quotidien au sein des ateliers, et avons ensuite initié une démarche collaborative, en créant des groupes de travail au sein des salariés et en coconstruisant avec eux les solutions techniques aujourd'hui en place. En lieu et place de changements amenés par exemple par un chef d'équipe, cet aspect « co-construit » a contribué à la réussite et à l'appropriation des solutions techniques, les salariés étant moteurs de la démarche, et impliqués de bout en bout dans le processus. »

Pourriez-vous nous citer un ou deux exemples de ces solutions techniques ?

Dr Remy – « De nouvelles machines ont été installées en atelier : un gerbeur élévateur léger pour le transport et un manipulateur de sac avec prise par le vide pour soulever de lourds sacs de sucre, soulageant ainsi les salariés. En 2022, l'entreprise a acquis un appareil à ultrasons pour la découpe du nougat, remplaçant une méthode manuelle risquant des troubles musculosquelettiques.

Cependant, ces ultrasons exposaient les apprentis et les jeunes salariés à un bruit non mesuré par le sonomètre du ST Provence. Nous avons contacté l'IRNS, qui a effectué de nouvelles mesures, révélant une fréquence perceptible par les jeunes salariés à des niveaux nuisibles pour la santé. Cette étude a permis d'objectiver le problème du bruit et d'affiner la maintenance de la machine avec le fabricant pour réduire l'émission sonore. »

SUCCÈS DE LA PRÉVENTION

Visites de pré-reprise après un accident | *Comment le travail en partenariat de l'entreprise « Maestria, Peintures & Systèmes » et de son SPSTI, AST Grand-Lyon, a permis l'accompagnement et la reprise d'un salarié magasinier blessé dans un accident.*

Un accompagnement sur mesure après un accident

David Baron, magasinier-vendeur chez Maestria Peintures & Systèmes depuis 2017, subit un accident en 2021 qui lui laisse des séquelles physiques. Incapable de porter des charges et rencontrant des difficultés à marcher, il ne peut plus occuper son ancien poste.

Grâce à une collaboration étroite entre Maestria et le service de santé au travail interentreprises AST Grand Lyon, David est accompagné par le Dr Badel, médecin du travail. Un plan d'accompagnement sur mesure est mis en place, incluant des visites de pré-reprise pour suivre l'évolution de sa santé et évaluer les adaptations nécessaires.

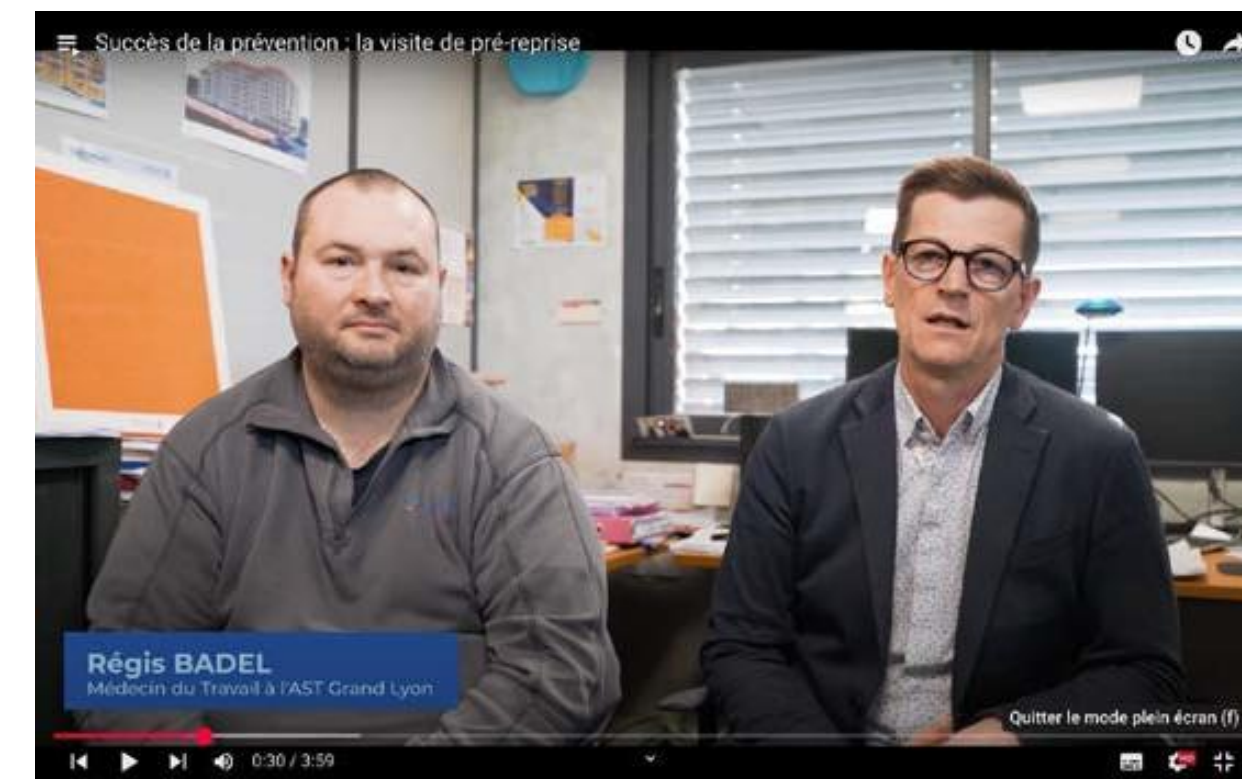
Une reprise progressive et réussie

David reprend d'abord à temps partiel sur un poste administratif. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, les études de poste et un essai encadré permettent d'identifier les freins possibles et de tester différents aménagements. Finalement, une activité mixte, combinant travail en atelier sans manutention et tâches administratives, est mise en place.

Le SPSTI sollicite Cap emploi et l'Agefip pour financer les aménagements. Cette réussite est le fruit de la volonté de David, de l'investissement constant de l'employeur et de la coopération de tous les intervenants.



« On a tous poussé dans le même sens : mes collègues, l'entreprise, le Dr Badel »



Découvrir ce succès en vidéo

Cliquez sur l'image pour lancer la vidéo

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Au-delà de la surveillance de l'état de santé des salariés, les SPSTI rassemblent, sous l'autorité du médecin du travail, une équipe pluridisciplinaire. Composée de **spécialistes de la prévention des différents risques professionnels** (infirmière, ergonome, assistant technique en hygiène et sécurité...), cette équipe engage continuellement la réflexion pour **proposer des solutions adaptées** aux entreprises et à leurs salariés, à la lumière de **diagnostics établis sur le site de travail** et de **repérages de situations à risque** qui peuvent porter atteinte à la santé (produits chimiques, bruit, gestes répétitifs, manutention, températures extrêmes, accidents...).

Zoom sur...

Assistante maintien dans l'emploi



« J'interviens au niveau tertiaire de la prévention quand le risque de désinsertion professionnelle est constaté par un médecin du travail. Je propose un accueil individuel du salarié, aide dans l'élaboration de leur dossier pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, assure le suivi administratif et fais des signalements auprès des services adéquats au regard de la situation du salarié, tels que Carsat ou le service social Cap Emploi, par exemple. »

Djamilia Mrhana

Médecin du travail



Toxicologue



« Notre mission consiste à repérer, évaluer, limiter et surtout prévenir les risques chimiques en entreprise. Nous avons donc à recenser les produits manipulés, rechercher les substances composantes et leur toxicité (ex. : gaz d'échappement, fumée de soudage), étudier les conditions de manipulations des produits au travail et déterminer la probabilité de survenue d'effets sur la santé. »

**Eleonora Fornaciari
Emmanuelle Dupuis**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les visites médicales : ce que vous devez savoir

- **À l'embauche** : Une visite d'information et de prévention (VIP) doit être réalisée dans les trois mois suivant la prise de poste.
- **En suivi régulier** : Des visites médicales périodiques sont mises en place en fonction des risques professionnels du métier.
- **Après un arrêt prolongé** : Une visite de reprise est obligatoire si l'arrêt dépasse :
 - 60 jours pour maladie,
 - 30 jours pour accident du travail,
 - sans durée minimale en cas d'accident du travail grave ou de maladie professionnelle.
- **Un salarié peut demander une visite médicale à tout moment** s'il rencontre des difficultés liées à son travail ou s'il s'interroge sur son aptitude à son poste.
- **Une visite de pré-reprise** peut être sollicitée avant la fin d'un arrêt prolongé afin d'anticiper les aménagements nécessaires et faciliter un retour dans de bonnes conditions.
- **Un entretien de suivi médical n'est pas obligatoire chaque année.** Il est programmé en fonction du poste occupé, des risques professionnels et des recommandations du médecin du travail.

Qu'est-ce que la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) ?

- Depuis la loi du 2 août 2021, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) jouent un rôle central dans la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP).
- Grâce à des dispositifs comme **les cellules PDP**, ils **accompagnent les travailleurs en risque d'inaptitude pour favoriser leur maintien en emploi.**

Que doit faire l'employeur en cas d'inaptitude d'un salarié ?

- Lorsqu'un salarié est déclaré inapte, l'employeur doit en priorité rechercher un **reclassement adapté**.
- Avant de conclure à une inaptitude définitive, il doit proposer des **aménagements de poste**, qui peuvent inclure :
 - des ajustements matériels,
 - un changement de poste,
 - une réduction des tâches.
- En cas d'impossibilité, **le licenciement ne peut être envisagé qu'après épuisement de toutes les solutions.**



Quels autres dispositifs existent pour la santé au travail ?

- Un **suivi psychologique en entreprise** : De plus en plus de SPSTI mettent en place des cellules d'écoute et d'accompagnement pour les salariés en difficulté.
- Des **actions de sensibilisation et de prévention** : Ateliers, webinaires, journées de formation sur les risques professionnels et la qualité de vie au travail.
- Des **dispositifs spécifiques pour certains métiers** : Mise en place de protocoles adaptés aux travailleurs exposés à des risques particuliers (produits chimiques, travail en hauteur, bruit, etc.).

Découvrir la bande annonce de l'édition 2026



**RENCONTRES
SANTÉ-TRAVAIL
2026**
Au cœur des entreprises

23 - 27 MARS 2026

**SUR LE TERRAIN,
AVEC VOUS**

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



**Partout en
France**

APERÇU DU PROGRAMME RST 2026

(Liste non exhaustive)



24 mars – Brest (Bretagne)

Tournée « A vous la santé et la sécurité » :

réunion d'échanges et de présentation pour les agences d'emploi sur la "Santé/Prévention des salariés intérimaires »

24 mars – Saint Lô (Normandie)

Atelier

« Protéger la santé mentale des salariés, une responsabilité de l'employeur ? »

24 mars – Cherbourg (Normandie)

Atelier

« Aider les salariés en contact avec du public à appréhender les situations d'incivilités au travail pour mieux s'en protéger »

25 mars – Lille (Hauts de France)

Atelier :

« Mars au féminin - Matinale Entreprise & Egalité »

Matinale pour faire le point sur les obligations légales et les bonnes pratiques en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la prévention du harcèlement, à travers échanges et retours d'expériences concrets.

26 mars – Rennes (Ille-et-Vilaine)

Forum de la prévention et de la santé au travail co-organisé entre les 2 SPSTI d'Ille-et-Vilaine

« Agir ensemble : le forum de la prévention et de la santé au travail ».

Stands de partenaires, tables rondes sur différentes thématiques et une conférence sur les exosquelettes.

26 mars – Boulogne-Sur-Mer (Hauts de France)

Salon de la Prévention

« Agir aujourd'hui pour préparer demain »

Deux tables rondes portant sur des thématiques en lien avec l'entreprise, un atelier animé par ASTIL 62 sur la santé mentale et un point écoute tenu par Cap Emploi sur l'accompagnement au handicap.

27 mars – Montauban (Occitanie)

Evénement:

Edométriose

27 mars – Caen (Normandie)

Atelier

Temps de prévention sur le handicap et l'alimentation chez une entreprise partenaire qui ouvrira ses portes à nos adhérents et leurs salariés

PLUS D'INFORMATIONS

www.presanse.fr



Contact presse

Agence Mantu

presanse@mantu.com